

# **PROCÈS-VERBAL**

## **Assemblée Générale Extraordinaire de l'EMHT**

**26 mai 2025**

Liste des présents : voir annexe 1.

Le 26 mai 2025 à 20h06, les membres de l'association E.M.H.T se sont réunis en présentiel au siège social, rue du Parc 68470 Husseren-Wesserling, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la présidente.

L'assemblée est présidée par Mme Olga ARNOLD, présidente de l'association, assistée de Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT et Mme Lise GARNIERE, vice-présidentes, de Mme Emma DIEBOLT, secrétaire de séance et secrétaire de l'association, ainsi que de Mme Christelle THUILLIER, directrice de l'EMHT.

Énonciation de la liste des excusés :

- M. Schruoffeneger, Maire de Moosch
- M. Olivier Werly, professeur à l'EMHT
- M. Spenlé, président de la CMF Haute-Alsace
- Mme Marie Delporte, professeur à l'EMHT
- Mme Lutenbacher, Conseillère d'Alsace
- Mme Nadine Spetz, Maire de Felling
- M. Schellenberger, Député, président de la CDMC
- M. Nucelli, Maire de Husseren-Wesserling
- M. Grunenwald, Maire d'Oderen, représenté par ses adjointes Mme Weiss et Mme Zagala
- M. Kuhn, parent d'élève

La présidente remercie la CCVSA pour le prêt de la salle dans laquelle se déroule cette assemblée, ainsi que l'ensemble des membres actifs et partenaires de l'EMHT pour leur soutien.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- Point sur la situation de l'EMHT
- Élection du Conseil d'Administration
- Rentrée 2025-2026
- Divers

### **Point sur la situation de l'EMHT**

Mme Olga ARNOLD précise que cette Assemblée Générale Extraordinaire se tient dans un contexte de transition majeur. L'EMHT traverse une phase charnière. À l'instar de nombreuses

structures culturelles associatives, l'EMHT fait face à plusieurs défis simultanés, mais également à de réelles opportunités de rebond.

Depuis la dernière AG, la transmission avec les anciens membres du bureau a permis au nouveau bureau d'acquérir les éléments clés, de les analyser et d'engager plusieurs démarches visant à garantir la continuité pédagogique pour les élèves.

Mme Arnold détaille les actions menées depuis la dernière AG du 10 mars 2025 :

- Obtention d'une subvention supplémentaire de 15 000 € de la CCVSA.
- Dépôt d'une demande de rescrit auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin, pour habiliter l'association à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux. Un dossier de mécénat a également été constitué dans ce cadre.
- Mise en place d'un dialogue constructif avec le Groupement de musique de la Haute Thur afin d'identifier les leviers concrets pour mieux articuler la pratique musicale entre l'école de musique et les harmonies. Mme Arnold remercie particulièrement M. Claude BURGUNDER pour le temps consacré à ces échanges.
- Efforts d'harmonisation des harmonies de la vallée pour clarifier le message et faciliter l'adhésion des élèves aux harmonies et à l'école.
- Rencontres avec les professeurs pour exposer la situation et élaborer un plan d'action.
- Communication active avec les parents, assurée par Mme Lise Gagnière.
- Remerciements aux représentants des harmonies et des mairies pour leur soutien financier relatif aux frais d'écologie.

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT poursuit en exposant la campagne menée auprès des communes concernant leur politique d'investissement dans les frais d'écologie. Elle cite les communes ayant répondu :

- La commune de Kruth applique déjà ce dispositif.
- La commune d'Oderen est favorable à sa mise en place.
- Mme Spetz, maire de Felling, s'engage à présenter cette proposition au conseil municipal, avec une adoption probable. Mme STOLTZ-NAWROT souligne également le démarrage prochain d'une nouvelle classe d'orchestre à l'école de Felling.
- La commune de Storckensohn nécessite une clarification du courrier, celui-ci ayant été perçu comme une demande ponctuelle de subvention.

Les membres du bureau vont poursuivre les sollicitations auprès des autres communes, sans retour à ce jour.

M. Cyrill AST rappelle que la commune de Saint-Amarin pratique déjà ce dispositif depuis plusieurs années, sans évolution à prévoir.

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT insiste sur la nécessité d'harmoniser les aides communales et celles des harmonies pour faciliter la gestion pour les familles et l'EMHT.

Mme Cécile GEWISS précise que l'harmonisation complète n'est pas toujours possible ; c'est pourquoi, lors de la réunion du groupement, il a été proposé que l'EMHT fournisse un interlocuteur par harmonie.

M. Eric FUCHS, président d'harmonies, propose d'aller solliciter les maires des communes dépourvues d'harmonie afin d'explorer des possibilités de financement pour les enfants concernés.

M. Eddie STUTZ souligne la distinction entre communes avec ou sans harmonie, estimant que le bon interlocuteur reste le président des harmonies. Les communes devraient verser les aides aux harmonies, qui les redistribueront à l'EMHT ou aux parents.

Mme Cécile GEWISS, en tant qu'interlocutrice de l'harmonie de Kruth, précise qu'avant de refuser une demande d'inscription pour un enfant dont l'instrument n'est pas adapté à cette harmonie, une consultation auprès des autres harmonies de la vallée sera effectuée.

M. Claude BURGUNDER rappelle qu'auparavant, les harmonies prenaient en charge la totalité des frais d'écolage, ce qui suscitait une certaine appréhension chez les parents quant à leurs obligations envers les harmonies. Aujourd'hui, il est essentiel de bien expliquer aux familles que cela ne constitue pas un problème et que les harmonies en sont conscientes, afin de les rassurer.

### **Élection du Conseil d'Administration**

Mme Olga ARNOLD souligne la nécessité de renforcer le Conseil d'Administration avec des personnes dynamiques capables d'assumer des fonctions spécifiques. Jusqu'à présent, elle cumulait les postes de présidente et de trésorière, une situation qui ne peut plus perdurer.

Mme Emma DIEBOLT informe que quatre candidatures ont été reçues pour intégrer le Conseil d'Administration : Charline HALLER, Cécile GEWIS, Pascal BLUNTZER et Thomas ARNOLD.

Les quatre candidats sont élus à l'unanimité.

Mme Olga ARNOLD remercie chaleureusement les nouveaux membres pour leur engagement.

### **Rentrée 2025-2026**

Le Conseil d'Administration décide de maintenir les tarifs actuels sans s'engager dans des promesses non clarifiées. L'ouverture de nouvelles formules tarifaires est envisagée, sous réserve de réunions complémentaires. L'ancien trésorier sera invité à participer à l'élaboration des tarifs.

Mme Olga ARNOLD laisse la parole à Mme la Directrice Christelle THUILLIER pour présenter les travaux du groupe de travail.

Mme THUILLIER rappelle que les réunions ont débuté en janvier 2025, regroupant six parties prenantes : un représentant de la COMCOM, un représentant du département, un professeur (Mme Aurélie JARRIGE), un parent d'élève (Mme Cécile GEWISS), une ancienne élève (Mme Emma DIEBOLT) et la directrice de l'EMHT. D'autres participants se sont joints au fil des

séances, qu'elle remercie chaleureusement pour leur temps et leur énergie consacrés à repenser le fonctionnement de l'école.

Les principales propositions retenues sont :

- Renforcement des liens avec les harmonies (parrainage, projets communs, participation des élèves aux répétitions, etc.)
  - Une réunion avec le groupement des harmonies s'est tenue le 19 mai.
  - Différents courriers ont été adressés aux harmonies et aux communes.
- Recensement par les harmonies des instruments disponibles pour prêt aux élèves de l'EMHT.
- Organisation de stages et masterclass durant les vacances scolaires (exemple proposé : jazz et improvisation pendant les vacances de la Toussaint).
- Organisation du loto, confiée aux parents d'élèves ou au Conseil d'Administration.
- Mise en place d'une réduction pour les fratries et les élèves issus de l'orchestre à l'école (pour le deuxième et/ou troisième enfant).
- Poursuite de l'orchestre à l'école au collège ; dossier refusé par la CEA faute de financement.
- Étude de la mise en place d'un binôme décalé (complexe à réaliser pour les petites classes).
- Étude d'une navette périscolaire pour acheminer les enfants à l'EMHT après l'école, en partenariat avec la COMCOM.
- Créneaux modulables de durée (20 minutes pour les débutants, 30 à 40 minutes pour les plus avancés), selon l'âge.
- Cours collectifs d'une heure pour trois élèves débutants, projet retenu pour la rentrée prochaine, avec l'accord des professeurs et une formation sur mesure dispensée par la CDMC.
- Cours type orchestre à l'école : cours en pupitre d'une heure suivi du cours orchestre.
- Développement des réseaux sociaux, action réalisable prochainement.

M. Claude BURGUNDER interroge sur la gestion des instruments des enfants participant à l'orchestre à l'école, qui doivent être restitués car appartenant à la commune. Mme THUILLIER confirme que ces instruments ne seront pas réutilisés pour le nouvel orchestre, qui accueillera de nouveaux jeunes.

Concernant la mobilisation des enfants, le concept "TRIOLET" sera prochainement proposé, en attente de la finalisation des tarifs, ce qui permettra sa promotion sur les supports de communication.

Sur la question des cours pour adultes, Mme THUILLIER rappelle qu'un groupe existait jusqu'à il y a trois ans, mais qu'il n'était plus viable avec seulement trois inscrits. La réouverture est possible si au moins huit adultes s'engagent, et pour une année scolaire complète.

Pour le moment, aucun tarif spécifique à la formation musicale seule n'est proposé ; l'inscription dans un cursus instrumental est requise. Le Conseil d'Administration devra fixer les tarifs.

M. FUCHS questionne la possibilité d'une entrée décalée au solfège pour adultes. Mme THUILLIER suggère de vérifier les disponibilités auprès des professeurs.

M. Claude BURGUNDER signale un faible retour des harmonies concernant le prêt d'instruments, notamment en raison d'armoires vides ou d'instruments à réparer. Le Crédit Mutuel a cependant indiqué sa disponibilité à prêter des instruments et à aider les familles (journal du 26.05.2025).

Mme THUILLIER invite à participer aux deux manifestations prévues en fin d'année : le 24 juin, "Danse en folie", et le 29 juin "Résonances et découvertes", au siège de l'EMHT, une matinée musicale et festive avec pré-inscriptions et portes ouvertes.

### **Points divers :**

Mme Olga ARNOLD invite l'assemblée à faire part de leurs remarques, questions ou suggestions. Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT informe qu'un appel aux dons d'instruments de musique a été diffusé sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook. Plusieurs instruments ont déjà été collectés, dont un piano et un baryton. Elle précise que le Syndicat Mixte (SM4) pourrait participer financièrement à hauteur de 50 %, dans la limite de 1 500 €, pour financer l'achat ou la remise en état d'instruments. Ces derniers seraient ensuite mis à disposition des enfants, par le biais d'une convention établie avec les familles. Elle invite les membres de l'assemblée à relayer cet appel autour d'eux.

M. Denis NAWROT se réjouit de l'ambiance apaisée et dynamique qu'il ressent lors de cette assemblée. Il note avec satisfaction le « retour du sourire » dans la salle et souligne que la qualité de la gestion inspire confiance. M. AST, représentant de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, félicite à son tour le Conseil d'Administration pour le travail accompli dans un délai court et dans un contexte difficile. Il rappelle que le conseil communautaire a voté à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 15 000 €, marquant un soutien fort des élus locaux. Il souligne l'importance du rôle joué par les harmonies et l'école de musique dans la vie culturelle locale, notamment lors des cérémonies patriotiques et des événements de la vallée. Il exprime son espoir que les jeunes continuent à s'impliquer malgré le contexte démographique en baisse, et assure de son accompagnement au sein du Conseil d'Administration.

M. Michel NUSSBAUM pose la question de la continuité du projet "Orchestre à l'école" pour les enfants entrant au collège. Mme Christelle THUILLIER explique qu'un projet avait été envisagé mais n'a pas été retenu par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) en raison du manque de financement. L'objectif était de poursuivre l'élan musical déjà amorcé à l'école primaire. M. FUCHS propose d'intégrer ces élèves directement à l'EMHT pour éviter toute rupture dans leur parcours. Mme Aurélie JARRIGE, enseignante, précise toutefois que le dispositif "Orchestre à l'école" est gratuit dans le cadre scolaire, alors qu'une inscription à l'EMHT entraînera un écolage. Cela pourrait freiner certaines familles, sauf à bien les informer sur les aides possibles via les communes ou les harmonies.

M. Claude BURGUNDER exprime sa satisfaction quant à l'évolution de l'école et remercie le Conseil d'Administration pour son engagement. Il rappelle que la mission première de l'école est d'éveiller les enfants à la musique et de permettre leur intégration dans les harmonies. Il estime que cette mission a été remplie par le passé et espère qu'elle se poursuivra. Il adresse également ses remerciements aux enseignants, aux élus et aux partenaires financiers pour leur soutien.

M. Jean-Marie ROMINGER revient sur un article de presse évoquant un éventuel rapprochement entre l'école de musique de la Haute Thur et celle de Thann-Cernay. M. AST précise que l'information provient de lui, dans le cadre d'un échange avec M. Raphaël

SCHELLENBERGER, suite d' une question sur le fonctionnement de l'école et à une prise de connaissance du conseil d'administration. Il insiste : ce n'est qu'une idée parmi d'autres, et en aucun cas une décision des élus. Il n'y a rien d'acté, ce n'est pas un sujet d'actualité. Un nouveau directeur vient d'arriver à Thann, et il n'y a absolument aucun projet prévu à ce stade. Cette éventualité a simplement été évoquée à titre informel, mais le journaliste a choisi de mettre l'accent sur ce point, alors que bien d'autres sujets ont été abordés.

M. BURGUNDER estime qu'un rapprochement avec Thann-Cernay serait une mauvaise chose. Il voit difficilement les parents faire le trajet jusqu'à Thann ou Cernay, et souligne que ces structures souffrent également d'un manque de financement.

M. AST confirme que la situation est complexe. Il explique que le soutien financier est actuellement bien plus important dans la vallée de Saint-Amarin que dans l'autre communauté de communes. Il aborde également la question d'une éventuelle régie : au niveau national, les dotations et subventions publiques diminuent, ce qui pousse certaines collectivités à réduire leur engagement sur des domaines où l'intervention publique est jugée moins prioritaire. Mettre en place une régie prendrait du temps, impliquerait une prise de compétence, et nécessiterait des ressources importantes. Il rappelle que la COMCOM soutient déjà l'école à hauteur d'environ 100 000 euros par an via la mise à disposition de locaux et d'aides financières. Il conclut qu'une régie n'est pas d'actualité.

Mme GEWISS exprime son malaise vis-à-vis du fait que les enseignants et la direction aient découvert cette éventualité de rapprochement par voie de presse. Elle rappelle que l'école perçoit certaines subventions spécifiques en tant qu'école relais, et qu'une fusion pourrait entraîner la perte de ces aides.

M. AST reconnaît que le journaliste a choisi de centrer son article sur cette question, alors que bien d'autres points avaient été discutés. Il indique avoir été contacté par un représentant syndical, inquiet de la situation. Après un échange d'environ 30 minutes, ce dernier — connaissant également d'autres écoles de musique — a mieux compris le contexte local et la dynamique de soutien public, ce qui l'a rassuré et a mis fin à ses démarches initiales. M. AST admet avoir été lui-même surpris de voir l'hypothèse de fusion apparaître dans l'article, d'autant qu'il s'agissait d'un échange informel. Il souligne que toute fusion reste complexe et peut être vouée à l'échec si elle n'est pas bien préparée. Il n'y a aujourd'hui aucune obligation de fusion, et il faut profiter de cette liberté pour construire sereinement.

Mme STOLTZ-NAWROT souligne que tous les membres sont très attachés à une gouvernance propre, garante de l'avenir de l'école.

M. Jose MOLDES indique qu'il est présent pour accompagner le conseil d'administration, que ce soit via sa fonction au GEEM ou au CDMC, notamment sur les aspects techniques comme les salaires.

M. Pascal BLUNTZER interroge sur les conditions de la rentrée prochaine. Mme. THUILLIER précise qu'un seul professeur est sur le départ à ce jour.

Mme STOLTZ-NAWROT revient sur la rencontre avec les enseignants et les remercie pour leur patience, leur fidélité et leur attachement à l'école de musique, malgré les incertitudes. Elle exprime sa reconnaissance pour leur engagement dans cette structure à taille humaine.

Elle annonce la date du prochain conseil d'administration : mardi 3 juin à 20h00.

Enfin, la présidente clôture la réunion en soulignant l'importance de maintenir une communication fluide entre tous les acteurs. Le conseil d'administration reste ouvert à toutes les propositions. Elle remercie à nouveau l'ensemble des participants, anciens comme nouveaux membres.

Mme ARNOLD clôt l'Assemblée Général extraordinaire à 21h17.

La présidente, Olga ARNOLD :

La secrétaire, Emma DIEBOLT :